

REGLEMENT PARTICULIER

1^{er} RALLYE VHC DE LA PLAINE 5. – 6. AOUT 2011 COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC.

Le 1^{er} RALLYE VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION DE LA PLAINE reprend l'intégralité de la réglementation du 34^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE à l'exception des articles précisés dans le présent règlement particulier (pour les articles communs aux 2 rallyes se reporter aux pages précédentes).

PROGRAMME - HORAIRES

Idem Rallye National sauf :

Vérifications administratives : **Vendredi 5 Août 2011 de 14h45 à 15h15**

Vérifications techniques : Vendredi 5 Août 2011 de 14h50 à 15h20

Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 6/08/2011 à partir de 7h00, place de Gaulle, ave Foch

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 5/08/2011 à 19h00 restaurant Le Mirage.

Publication de la liste des équipages admis au départ : Vendredi 5/08/2011 à 19h30.

Publication des heures et ordre des départs : **Vendredi 5 août 2011 à 19h30.**

Départ de : Mirecourt Place Charles de Gaulle **Samedi 6 août 2011 à 8h30.**

Publication du classement provisoire : à 19h30

Arrivée rallye VHC & CLASSIC : Podium Place Charles de Gaulle à Mirecourt.

Vérifications techniques complémentaires Garage GROCOLAS Peugeot - Mirecourt

Remise des prix : Sur le podium place Charles de Gaulle à Mirecourt.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président : Patrice COTTET

Membres : Jacques CLEMENT

Bernard BUSSEREAU

Directeur de Course : Jean Yves MAUER

Commissaire Technique responsable : Christian BONIN

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Mr Claude CONDAMIN.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye VHC de LA PLAINE compte pour :

La Coupe de France des Rallyes Véhicules Historiques de Compétition coefficient 1

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront consulter l'heure à laquelle ils doivent se présenter aux vérifications administratives sur le site INTERNET de l'ASA Mirecourt (www.asamirecourt.com) à partir du jeudi 28/07

Aucune convocation ne sera envoyée par la poste.

Les vérifications administratives auront lieu suivant l'heure de convocation au garage

GROCOLAS, Peugeot route de Neufchâteau à Mirecourt, de 14h45 à 15h15

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 5 août 2011 de 14h50 à 15h20 à :MIRECOURT

Les vérifications techniques finales auront lieu au garage GROCOLAS Peugeot à Mirecourt, suivant décision des Officiels.

Prix de la main d'œuvre : 45 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **1^{er} Rallye VHC de la Plaine** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement téléchargeable sur le site de l'ASA Mirecourt (www.asamirecourt.com) **avant le lundi 25 JUILLET A MINUIT** (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum (rallyes VHC et Classic compris) toutefois ce nombre pourra évoluer en fonction du nombre de partants dans le rallye National.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **400 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **800 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURE AUTORISEES

Sont admises les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA – FFSA pour les périodes E – F - G – G1 – G2 – H1 – H2 et I. Sont admises les voitures possédant un Passeport Technique Historique (PTH).

Définitions des périodes de l'annexe K :

Période E : 1947 à 1961
Période F : 1962 à 1965
Période G1 : 1966 à 1969
Période G2 : 1970 à 1971
Période H1 : 1972 à 1975
Période H2 : 1976
Période I : 1977 à 1981

Les voitures sont réparties en 6 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3 – 3S réparties en classes.

IMPORTANT : L'utilisation du système Hans est obligatoire pour toutes les voitures à compter de la période I

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **1^{er} rallye VHC de la Plaine** représente un parcours de **267.600 km**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **108.900 km**.

Les épreuves spéciales sont : ES 1 – 4 – 7
ES 2 – 5 – 8
ES 3 – 6 - 9

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi : Un classement général

Un classement pour les catégories 1 et 1S confondus

Un classement pour les catégories 2 et 2S confondus

Un classement pour les catégories 3 et 3S confondus

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces : NON APPLICABLE

Coupes : une coupe sera remise à chaque équipage classé, la remise des coupes se fera sur le podium après l'arrivée.

